



## COMMUNE DE PLOUVORN

# INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LES PROJETS NEUFS OU REHABILITES

---

**POUR TOUTE INFORMATION**

LYONNAIDE DES EAUX  
Eaux de l'Ouest  
Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)  
Z.I de Kervent 29250 Saint Pol de Léon  
Tél : 02 98 69 06 20 **fax** : 02 98 29 01 38

*Les renseignements demandés dans ce document ont pour but de permettre la vérification de la compatibilité du projet d'assainissement avec l'habitation et le terrain.  
Un dossier complet raccourcira les délais de réponse.*

*Le dossier est complet, l'ensemble des pièces est joint  
(pièces à fournir par le demandeur et par la Mairie)*

*Le Maire transmet à Lyonnaise des Eaux*

*Le*

*Signature :*

*Observations :*

Ce document est à déposer en **3 exemplaires à la mairie** du lieu où sera réalisée l'installation.  
**La Mairie se chargera de transmettre 1 exemplaire au prestataire** pour avis technique.

**A remplir par le demandeur**

**COMMUNE DE :** .....

**DEMANDEUR**

Nom, Prénom : .....

Adresse complète : .....

☎ joignable en journée : .....

Eventuellement Nom et tél. de son représentant ou mandataire : .....

Nom et prénom du propriétaire, si ce n'est pas le demandeur : .....

● **Projet d'installation situé à :**

Adresse (n°voie, lieu-dit,...) : .....

Références cadastrales (sections et n° de parcelles) : .....

● **Nature des travaux :**     Construction neuve avec permis de construire n° .....

Rénovation ou transformation (avec permis de construire)

Création sur locaux existants (sans permis de construire)

Assainissement existant :     oui  non                                    ancienneté ? : .....

autres (préciser) : .....

## CONCEPTION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En référence à l'arrêté préfectoral du 12/02/2004.une étude particulière à la parcelle est demandée pour tout projet d'assainissement non collectif neuf (ou réhabilité)

## ● Etude particulière de définition de filière réalisée par :

Nom : .....

Adresse : .....

☎ : ..... fax : .....

## ● Concepteur du projet (Architecte, Bureau d'étude...) :

Nom : ..... en qualité de : .....

Adresse : .....

☎ : ..... fax : .....

## ● Installateur du dispositif (si déjà choisi) :

Nom : .....

Adresse : .....

☎ : ..... fax : .....

## LOCAUX A DESSERVIR

## ● Exclusivement à usage d'habitation

Nombre de logements : .....

 Habitat isolé Habitat regroupé (hameau) Lotissement Construction neuve transformation Résidence principale Résidence secondaire Location*(Plusieurs réponses possibles)*

Nombre de pièces principales : .....

Maison avec cave ou sous-sol :  oui  non

Nombre de chambres : .....

Nombre de WC : .....

Nombre de douches ou baignoires : .....

Nombre d'usagers simultanément : .....

## ● Autres usages

Type d'activité : .....

Présence de cuisine : .....

.....

Nombre de chambres : .....

Nombre de couverts : .....

Nombre d'usagers : .....

Nombre de sanitaires : .....

Eaux usées autres que domestiques : ..... m<sup>3</sup>/j

Nature : .....

## ● Alimentation en eau potable

 Adduction publique Autre (préciser) : .....

## TERRAIN RECEPTEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

Surface de la (ou des) parcelle(s) : .....m<sup>2</sup>Surface construite : .....m<sup>2</sup> (emprise au sol)Topographie :  terrain plat terrain avec forte pente (> 10%)Perméabilité :  faible moyenne très bonne

Présence d'un point d'eau à proximité du dispositif :

 oui  non (à faire figurer sur les plans Cf. page n°4) puits à .....mètres captage à .....mètres cours d'eau à .....mètres plan d'eau à .....mètres source à .....mètres forage (y compris géothermie) à .....mètresUsage de l'ouvrage ?  alimentation humaine alimentation animale autres (préciser) : .....

**CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJETE**

L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (wc) et toutes les eaux ménagères (cuisine, eaux de lavage,...) doivent être recueillies, traitées et évacuées. Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation.

**1 - PRETRAITEMENT des eaux usées**

Ouvrage principal :  Fosse septique toutes eaux de .....m<sup>3</sup> (volume)  
 Autre (préciser).....

Equipements annexes :  Bac dégraisseur de .....litres  
 Pré-filtre de protection de .....litres  
 Autre (préciser).....de ..... litres

Pompe de relèvement :  Prévues  Non prévues

**2 - TRAITEMENT des eaux prétraitées (épuration et évacuation)**

● **EPANDAGE SOUTERRAIN EN SOL NATUREL**

Tranchées d'épandage  Lit d'épandage  
 Tranchées d'épandage en pente

Longueur totale d'épandage : .....mètres	Surface du lit.....m <sup>2</sup>
Nombre de tranchées : .....	Largeur du lit : .....mètres
Longueur de chaque tranchée : .....mètres	Longueur du lit : .....mètres
Profondeur de chaque tranchée : .....mètres	Profondeur du lit : .....mètres

● **EPURATION EN SOL RECONSTITUE ET INFILTRATION DANS LE SOL NATUREL**

Filtre à sable vertical non drainé  Tertre d'infiltration

Surface : .....m <sup>2</sup>	Surface au sommet : .....m <sup>2</sup>
Largeur du filtre : .....mètres	Largeur du tertre au sommet : .....mètres
Longueur du filtre : .....mètres	Longueur du tertre au sommet : .....mètres
Épaisseur de sable : .....mètres	Surface à la base : .....m <sup>2</sup>
	Largeur du tertre à la base : .....mètres
	Longueur du tertre à la base : .....mètres
	Épaisseur de sable : .....mètres

● **EPURATION EN SOL RECONSTITUE ET REJET AU MILIEU SUPERFICIEL OU SOUTERRAIN**

Filtre à sable vertical drainé  Lit à massif de zéolithe

Surface : .....m <sup>2</sup>	Surface : .....m <sup>2</sup>
Largeur du filtre : .....mètres	
Longueur du filtre : .....mètres	
Épaisseur de sable : .....mètres	

Le rejet est envisagé :  oui  non

**Type de rejet**

- à la rivière / ruisseau
- création d'un puits d'infiltration (dans ce cas, le dossier doit être accompagné d'une autorisation de dérogation préfectorale obtenue auprès de la D.D.A.S.S du Finistère)
- autre (préciser) : .....

Observations particulières / autre dispositif de traitement :  
 .....

## PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

- Un plan de situation du lieu-dit indiquant le projet (1/25 000).
- Un plan cadastral (1/5000) permettant de localiser la(les) parcelle(s) dans le lieu-dit (noms des rues...) avec les limites de terrain ainsi que les puits ou captages situés dans un rayon de 100 m par rapport à l'habitation.
- Un plan masse ou schéma d'implantation à l'échelle (1/200 ou 1/250<sup>e</sup>) présentant l'habitation et les différents éléments du dispositif d'assainissement dont les canalisations et la position des conduites de ventilation et d'extraction, les habitations voisines, le sens de la pente du terrain.
- Une coupe longitudinale (avec cotes de niveau) de l'habitation et du dispositif de traitement, notamment pour les terrains en pente.
- Un exemplaire de la notice technique du pré-traitement, s'il ne s'agit pas d'une fosse septique toutes eaux (plans et coupes).
- Un exemplaire de l'étude particulière à la parcelle réalisée par un bureau d'études.

### A remplir par le demandeur

**Le demandeur** s'engage, sous sa responsabilité, à ne réaliser ou à ne faire réaliser l'installation de l'assainissement non collectif qu'après réception de l'autorisation du Maire, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

**Le demandeur** s'engage à entretenir son installation.

**Le demandeur** autorise les agents de Lyonnaise des Eaux à pénétrer sur sa propriété pour exercer les missions du contrôle technique de l'assainissement non collectif.

#### NOTA :

Lyonnaise des Eaux France devra vérifier la conformité de la réalisation du dispositif à l'achèvement des travaux. Dans ce but, Lyonnaise des Eaux France devra être avertie suffisamment tôt et impérativement avant tout recouvrement des ouvrages. A défaut de vérification avant remblaiement, le dispositif sera déclaré non-conforme.

Fait à .....  
Tous les renseignements sont certifiés exacts

Signature du demandeur

## PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR PAR LA COMMUNE (copie)

- Copie de l'arrêté relatif au périmètre de captage (si existant).
- Articles du règlement de lotissement relatifs à la gestion des eaux usées et pluviales (si existant).
- Copie des études de sol réalisées sur le territoire communal (si existantes).

#### REFERENCES :

- Arrêté interministériel du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables.
- Référence technique : Normalisation française DTU 64.1 (XP-P 16-603)  
« Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome » AFNOR, Août 1998
- Arrêté préfectoral n° 2004-0103 du 12/02/2004 portant dispositions particulières relatives au contrôle de conception des dispositifs d'assainissement non collectifs.
- Arrêtés du 7 septembre 2009